

**Commune d'Arzenc
d'Apcher**

D.I.C.R.I.M.

**Document d'Information Communal sur les Risques
Majeurs**



Gorges du Bès

Le risque sur la commune d'Arzenc d'Apcher

D'après le Dossier Départemental des Risques Majeurs de la Lozère, la Commune d'Arzenc d'Apcher est soumise à un seul risque :

- Feu de Forêt (voir carte pages suivante)

Lieu de rassemblement en cas du risque : Mairie

- CARTOGRAPHIE DU RISQUE FEU DE FORET -



Porté à connaissance des risques majeurs

Commune d'Arzenc d'Apcher

Risque feu de forêt

N

Novembre 2006



Echelle : 1/200 000e



RISQUE NON PRIORITAIRE

Légende



Zone connue comme étant soumise au risque feu de forêt



Limite communale

Cartographie générale de la commune



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Préfecture de la Lozère

Porté à connaissance des risques majeurs

Commune d'Arzenc d'Apcher



Novembre 2006

Echelle : 1/25 000e

*Risque
et Territoire*



Le Plan d'Affichage réglementaire

L'information des citoyens doit permettre la connaissance des dangers auxquels ils sont confrontés, les dommages prévisibles, les mesures préventives, les moyens de protection et de secours mis en place.

Cadre législatif :



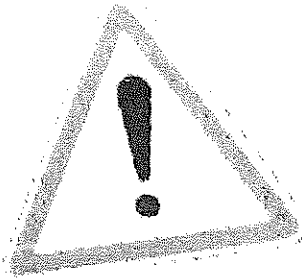
Loi du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile et à la prévention des risques majeurs (reprise dans l'article L. 125-2 du Code de l'environnement) :

"Les citoyens ont un droit à l'information sur les risques majeurs auxquels ils sont soumis dans certaines zones du territoire et sur les mesures de sauvegarde qui les concernent. Ce droit s'applique aux risques technologiques et aux risques naturels prévisibles."

Mairie d'Arzenc d'Apcher

La Commune informe la
population du risque recensé :

❖ Feu de Forêt



En cas d'alerte:

Abritez—vous

Ecouter la radio

Respecter les consignes

Pour en savoir plus, consulter :

- **Le D.D.R.M. et le D.I.C.R.I.M.**
- **Sur Internet : www.prim.net**

Information sur les Risques Majeurs :

- Feu de Forêt

CONSIGNES DE SÉCURITÉ

AVANT :

- Repérer les chemins d'évacuation, les abris
- Prévoir les moyens de lutte (point d'eau, matériels)
- Débroussailler
- Vérifier l'état des fermetures, portes et volets, la toiture

PENDANT :

- Si vous êtes témoin d'un départ de feu : informer les pompiers le plus vite possible et le plus précisément possible
- Dans la nature, s'éloigner dos au vent. Si on est surpris par le front de feu, respirer à travers un linge humide
- A pied, rechercher un écran (rocher, mur...). Ne pas sortir de la voiture

APRES : Une maison bien protégée est le meilleur abri

- Fermer et arroser volets, portes et fenêtres
- Occulter les aérations avec des linges humides
- Rentrer les tuyaux d'arrosage
- Eteindre les foyers résiduels

